



**Rapport de la Commission des Finances
au Conseil communal de Villeneuve
sur le préavis N° 07/2018 concernant le
Renouvellement des applications informatiques de
gestion communale**

Président : Marcel David Yersin

Rapporteur : Nicolas de Angelis

Membres : Thibaut Cornet
Gilbert De Cristofaro
Charles-Henri Pilet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie les 19 et 26 juin 2018 pour examiner ce préavis. La première séance s'est déroulée en présence de Monsieur Dylan Karlen, Municipal en charge du dossier, ainsi que de Monsieur Dominique Epp, chef du projet. La Commission les remercie pour leur disponibilité et pour leurs réponses précises.

1. Introduction

Monsieur Karlen a commencé par expliquer à la Commission que le fournisseur actuel de la Commune a décidé d'arrêter le développement de son programme et de ses outils informatiques pour la fin de l'année 2018. Cette annonce a été faite il y a trois ans de cela. Cette cessation d'activité implique pour Villeneuve une migration des produits qu'elle utilise actuellement. Beaucoup de communes vaudoises sont affectées par ce même problème, dont les trois villes de la Riviera, La Tour-de-Peilz, Vevey et Montreux. Villeneuve se coordonne avec Montreux car cette dernière héberge nos outils informatiques. Actuellement, Montreux est en plein processus de migration informatique. Avec cette migration, des éléments fondamentaux de nos services communaux vont être touchés, notamment les finances et la comptabilité.

Une question de la Commission fut de demander si ce nouveau système engendrerait une baisse des effectifs du personnel communal. M. Epp a répondu que ce nouvel outil permet d'optimiser le travail du personnel, mais n'appelle pas à le réduire. Ce n'est pas le but du projet.

En ce qui concerne la procédure, un appel d'offres a été demandé par la Municipalité sur le Marché Public. Huit lots ont été présentés, sept ont été retenus et quatre sont déjà adjugés. Les trois derniers lots seront adjugés lorsque le processus sera en cours.

2. Appel d'offres

La Commission des Finances s'est demandé si la Loi sur les Marchés Publics a été respectée sachant que la procédure ouverte a été scindée en plusieurs lots. Monsieur Epp nous a répondu par l'affirmative. Selon lui, la Loi permet de subdiviser l'appel d'offres en lots autonomes, tant que cela n'est pas du « saucissonnage ». À Villeneuve, cela va se passer comme à Montreux qui procède par étapes et qui a découpé l'offre en lots fonctionnels et autonomes avec deux intégrateurs différents.

La Commission des Finances s'est également demandé, au vu des fournisseurs qui sont proches géographiquement, si la Loi sur les Marchés Publics a aussi été respectée en ouvrant le marché à tout

le monde et non pas seulement aux fournisseurs locaux. M. Epp a répondu qu'il n'était pas question de contourner la Loi pour privilégier des locaux mais que des fournisseurs éloignés, en France voisine par exemple, ne sont pas intéressés à fournir des lieux éloignés.

En ce qui concerne la gestion informatique du port, comme indiqué dans le préavis, Morges est la commune hôte des données y relatives car son système est déjà mis en place. Montreux va s'associer à la « communauté d'intérêts » des communes lacustres, ce que va faire également Villeneuve. Les communes y adhérant doivent payer le coût de la solution à un tarif d'entrée fixe de 14'000 Frs, ce qui correspond au coût de reprise des données. Les surplus financiers qu'engendrera la communauté d'intérêts seront utilisés pour des développements futurs du système.

Les nouveaux outils informatiques villeneuvois ne poseront aucun problème en cas d'association future des cinq communes du cercle de Villeneuve. Les quatre villages de la plaine doivent simplement posséder un outil informatique permettant de communiquer avec Villeneuve sans pour autant adopter le nouveau système informatique que met en place la Commune.

3. Planning

La Commission des Finances s'est demandé au vu du crédit que demande le préavis si les délais n'étaient pas trop courts pour la mise en place de ce système, si cela ne pouvait pas être prévu plus tôt. M. Epp a répondu que Villeneuve aurait pu le faire en même temps que les trois autres villes de la Riviera, mais qu'elle a préféré observer la mise en route de ce nouveau système avant de se lancer. M. Karlen ajoute que la Commune voulait un appui professionnel en rencontrant M. Epp afin de discuter et d'obtenir une offre pour démarrer en automne 2017. La planification étape par étape a fait que le préavis n'arrive que maintenant. Il apporte un complément en disant que le système informatique de Villeneuve serait un peu différent de celui de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz car ces trois dernières forment leur système informatique avec l'association intercommunale du district de la Riviera, dont Villeneuve ne peut en profiter car elle n'en fait pas partie.

4. Éléments financiers

Dans son examen des éléments financiers, la Commission s'est particulièrement intéressée aux deux montants de 100'000 Frs destinés pour l'un à l'assistance externe du bureau d'ingénieurs et pour l'autre à l'engagement de collaborateurs auxiliaires afin que la marche des services communaux ne soit pas péjorée durant la mise en œuvre du projet.

Sans remettre en question l'accompagnement prévu, jugé nécessaire au déploiement d'un nouveau système informatique, la Commission des Finances estime toutefois ces montants surévalués.

Dans le cas du bureau d'ingénieurs, ce montant représente un mandat de gestion de projet facturé au tarif horaire de 185 Frs hors taxes, sur une durée de projet d'environ 12 mois à un temps moyen de 40 heures par mois ou d'environ 3 mois à plein temps. L'estimation globale paraît surfaite, tout comme le tarif horaire, même si le rôle du bureau spécialisé n'est pas à minimiser, mais plutôt à assimiler à celui d'un architecte dans un projet de construction. Selon M. Epp, cette même prestation à Montreux s'élevait à un montant de 400'000 Frs qui n'a pas été totalement utilisé. Ce montant plus élevé s'explique par l'importance de la Commune de Montreux. Villeneuve possède moins de personnel communal et voit donc sa facture réduite.

En conséquence, et compte tenu aussi qu'une réserve de quelque 60'000 Frs est incluse dans le total du crédit d'investissement demandé, la Commission des Finances propose de réduire le montant alloué au suivi du projet et de le fixer à hauteur de 50'000 Frs ramenant ainsi la dépense d'investissement de 659'000 Frs à 609'000 Frs. Selon ces constats, la Municipalité pourra procéder en 2019 par demande de crédit supplémentaire.

Amendement 1

Le montant octroyé au bureau d'ingénieurs pour le suivi du projet est fixé à 50'000 Frs. Le total du crédit d'investissement passe ainsi de 659'000 Frs à 609'000 Frs.

Pour ce qui est de l'engagement de collaborateurs auxiliaires au bénéfice de contrats de durée déterminée pour un montant de 100'000 Frs charges sociales incluses, la Commission des Finances

estime ce montant trop élevé et préférable, ici aussi, de procéder de manière fractionnée. Ces charges de personnel ne sont pas des dépenses d'investissement, mais des dépenses d'exploitation figurant dans les comptes annuels.

S'il s'agit d'engager l'ex-apprentie d'août à décembre 2018, la Commission des Finances considère qu'un budget de 50'000 Frs charges sociales comprises, à considérer comme crédit complémentaire au budget 2018, est amplement suffisant.

Au vu de besoins constatés lors des premiers mois d'implémentation, la Municipalité pourra de cette manière cerner plus finement le coût des ressources nécessaires pour assurer la marche du service et porter si justifié un montant complémentaire au budget 2019.

Amendement 2

Le montant prévu en 2018 pour l'engagement sous CDD de collaborateurs auxiliaires est fixé à 50'000 Frs charges sociales comprises.

La Commission s'est encore penchée sur le montant de la prestation pour les logiciels et services de mise en œuvre s'élevant à 410'432 Frs. Celui-ci représente la valeur des sept lots retenus, ainsi que le nouveau site internet communal responsive (lecture adaptée à tous les supports informatiques).

Les divers et imprévus s'élevant à 59'820 Frs seraient utilisés au cas où il y aurait des ajustements à faire si des problèmes sont détectés dans les logiciels actuels. Ce montant ne sera pas forcément dépensé.

Quant aux frais annuels d'exploitation, ils se monteront selon le préavis à 95'700 Frs TTC qui sont à comparer avec le montant actuel correspondant dans les comptes 2017 à 59'647.55 Frs, soit une augmentation de quelque 30'000 Frs.

Concernant les coûts engendrés par ce préavis informatique la Commission des Finances demande à la Municipalité d'avoir un suivi au fur et à mesure de l'évolution du projet et d'en informer le Conseil Communal.

Vœu

La Municipalité est invitée à présenter un bilan intermédiaire du projet dès la fin de l'année 2018.

Décision

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N° 07/2018 tel qu'amendé soit :

1. D'approuver le préavis N° 07/2018 relatif au renouvellement des applications informatiques de gestion communale ;
2. D'approuver une dépense d'investissement de CHF 609'000.- TTC ;
3. D'autoriser la Municipalité à engager par CDD des auxiliaires pour un montant maximum de CHF 50'000.-, charges sociales incluses (crédit complémentaire au budget 2018) ;
4. De prendre acte du montant des frais annuels d'exploitation de CHF 95'700.- TTC à prévoir dans les prochains budgets annuels successifs au minimum pour les 4 prochaines années ;
5. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
6. D'autoriser la Municipalité à amortir l'investissement sur 5 ans et les traitements en une fois sur l'exercice 2018.

Au nom de la Commission des Finances

Villeneuve, le 26 juin 2018

Le président



Marcel David Yersin

Le rapporteur



Nicolas de Angelis